

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DU GERS**  
**ARRONDISSEMENT DE CONDOM**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze, le 29 janvier à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, MELIET Nicolas, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BATMALE Patrick, BOISON Maurice remplacé par son suppléant Jean-Louis DUBUC, BOUE Henri, DULONG Pierre, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, LABORDE Martine remplacée par son suppléant Edouard DONA, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, NOVARINI Michel, OUADDANE Atika, PINSON Alain, SACRE Thierry, SONNINO Marie, TURRO Frédérique.

**ABSENTS EXCUSÉS**: BEZERRA Gérard, DUFOUR Philippe, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel, Patrick DUBOS, DUPOUY Francis, LABATUT Michel, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, Laurent BOLZACCHINI, Didier CHATILLON, Rose-Marie MARCHAL, Jean TRAMONT.

**ABSENTS**: COLAS Thierry, DIVO Christian et VAN ZUMMEREN Roël.

**PROCURATIONS**: Patrick DUBOS a donné procuration à Christian TOUHE-RUMEAU, Laurent BOLZACCHINI a donné procuration à Cécile LAURENT, Didier CHATILLON a donné procuration à Frédérique TURRO, Rose-Marie MARCHAL a donné procuration Vanessa MARTIAL, et Jean TRAMONT a donné procuration à Thierry SACRE.

**SECRETAIRE**: MARTIAL Vanessa.

**OBJET : GESTION DU TRANSPORT A LA DEMANDE CONFIEE AU CIAS**

Monsieur le Président rappelle les délibérations 2014.07.04 et 2014.07.05 en date du 17 novembre 2014 portant respectivement « Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale » et « Missions du Centre Intercommunal d'Action Sociale ». Outre les missions d'action sociale d'intérêt communautaire, il a été décidé de confier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 la gestion du service de Transport à la Demande au CIAS de la Ténarèze.

Monsieur le Président informe qu'il convient de prendre acte de la cessation de la gestion de ce service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 par la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**OUÏ** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la cessation de la gestion du service de transport à la demande par la Communauté de Communes de la Ténarèze à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, date à laquelle cette mission est confiée au CIAS

Pour extrait conforme le 2 février 2015.

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC